

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du 21 Novembre 2019 – 18 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, et le 21 NOVEMBRE 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 13 NOVEMBRE 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christian LERAT, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion de conseil du 24 Octobre 2019
- Sidegav exercice 2018 : rapport de l'agent de contrôle.
- Travaux vestiaires foot : entreprises retenues
- Demande de subvention au titre de l'aide départementale villages et bourgs – réfections voiries communales
- Questions diverses

Etait (ent) présent (e –s) : LERAT Christian ; ANDRE Liliane ; FROMONT Denis ; JOURNEZ Robert ; DUEZ Marie-José ; LEDIEU Isabelle ; BASUYAUX Maryse ; LOCHU Jean-Paul ; BERTINOTTI Agnès

Etait (ent) absent (e – s) :

Excusé (e-s) : BERGAMINI Patrick ; BARA Jean-François ; MONSERGENT Patricia ; HUELLE Christine

PROCURATION (s) : BERGAMINI Patrick à LOCHU Jean-Paul ; BARA Jean-François à ANDRE Liliane ; MONSERGENT Patricia à BASUYAUX Maryse

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30.

SECRETAIRE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désignée Secrétaire de Séance : Madame ANDRE Liliane.

Monsieur le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses : accord unanime, pas d'observation.

DELIBERATION 2019-64 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 Octobre 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal du conseil municipal du 24 OCTOBRE 2019 a été transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

DELIBERATION 2019-65 : SIDEHAV EXERCICE 2018 : RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE

Monsieur le Maire donne la parole à M. FROMONT Denis, Adjoint, qui donne des explications sur le rapport de l'Agent de Contrôle du SIDEHAV. Les membres du conseil municipal en prennent acte, à l'unanimité : à 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

Ces documents sont mis à disposition de toutes personnes intéressées, à l'accueil de la mairie.

DELIBERATION 2019-66 : TRAVAUX VESTIAIRES FOOT : ENTREPRISES RETENUES

Après lancement de la procédure d'appel à concurrence en Procédure adaptée, après réception des offres, et suite au rapport d'analyse des offres effectué par Eric SCHOONDERMARK -Architecture de l'union, Maître d'œuvre.

Le Conseil municipal est appelé à valider le choix des entreprises, ainsi qu'à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés :

Pour le lot 1 - VRD : entreprise EJV sise à WASQUEHAL 59290 - 28, rue de l'Yser

Montant de : 42 469,20 € HT

Il est donc proposé de passer au vote pour le lot 1 :

Le choix est accepté à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

Pour le lot 2 - BÂTIMENT PREFABRIQUÉ : entreprise PORTAKABIN sise à TEMPLEMARS 59175 - 8, rue de l'Épinoy

Montant de : 223 575,00 € HT



Monsieur le Maire donne lecture de l'étude du rapport d'analyse des offres de Monsieur Eric Schoondermark.

Il est donc proposé de passer au vote pour le lot 2 :

Le choix est accepté à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

Le conseil municipal décide donc pour les travaux vestiaires foot à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE :

- De valider le choix de ces 2 entreprises

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et documents s'y rapportant.

Ces deux lots ci-dessus énoncés pour les travaux de VESTIAIRES DE FOOT sont donc validés, le total s'élevant à : 266 044,20 € HT.

DELIBERATION N° 2019-67 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD au titre de l'Aide Départementales aux Villages et Bourgs – Programmation 2020 REFECTIONS VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil Municipal du courrier en date du 18 Octobre 2019 du Département du Nord ; la commune envisage des travaux de réfection de couches de roulement de plusieurs voies communales (rue de la Gare, rue du Moulin, chemin d'Haussy et rue de Maresches).

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès du Département du Nord.

La dépense sera inscrite au budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

- **D'accepter cette opération** de travaux pour un montant HT de 72 753 €
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention** au taux de 50 % auprès du Département de 36 376 €
- **D'accepter le plan de financement** du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents** nécessaires dans ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 2019-68- Décision Budgétaire Modificative POUR la CESSION BATIMENT LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le percepteur demande l'inscription du prix de la cession au 024 (chapitre budgétaire sans exécution) en recette d'investissement soit :

+ 103 800 € au 024 (Recette Investissement)

Il est donc proposé de passer au vote : la Décision modificative budgétaire est acceptée à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

DELIBERATION N° 2019-69 DEMANDE DE SUBVENTION FSIC AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE – Travaux de réfection de voiries communales

La commune envisage des travaux de réfection de voiries communales (rue de la Gare, rue du Moulin, chemin d'Haussy et rue de Maresches).

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès de la CAVM au titre du FSIC. La dépense sera inscrite au budget 2020.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 72 753 € HT soit 87 303.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE :

- **D'accepter cette opération** de travaux
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention** selon les critères établis par la CAVM, d'un montant de 18 188.25 €
- **D'accepter le plan de financement** du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents** nécessaires dans ce dossier



DELIBERATION N° 2019-70- AIDE DE LA CAVM SUITE A LA TEMPETE ELEANOR DE JANVIER 2018

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dégâts occasionnés par la tempête de janvier 2018 dans la commune, notamment à l'école de la Rhônelle, en toiture, la mairie avait fait une demande d'aide financière auprès de la CAVM.

La CAVM avait proposé une aide à hauteur de 20 000€ ; la commune envisageant la réfection de la toiture de l'école, Monsieur le Maire propose une délibération de principe afin d'entériner la décision de la CAVM et de pouvoir demander en temps utile le versement de cette somme.

Il est donc proposé de passer au vote : le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la CAVM à l'unanimité, soit à 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.

Réunion publique pour la fibre :

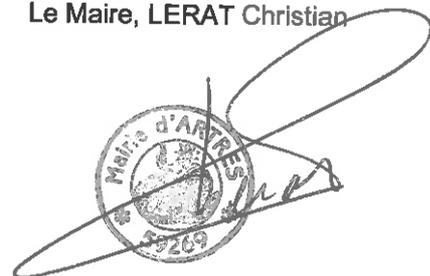
Monsieur le Maire informe que la société ORANGE organise avec la commune une réunion publique le 4 Décembre 2019 à 17h à la salle des fêtes d'Artres.

Monsieur Jean Paul LOCHU évoque le passage de gros camions sur le pont de la Rhônelle vers les rues de Maresches et de Préseau. Ces camions et engins agricoles ont un tonnage d'environ 40 tonnes.

Madame Isabelle LEDIEU demande pourquoi il y a un changement de côté de stationnement rue des écoles. Denis FROMONT explique les difficultés de certains riverains à rentrer ou sortir de leurs garages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19 h50

Le Maire, LERAT Christian

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Artres, France. The stamp contains the text "Maire d'ARTRES" at the top and "59269" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the right side towards the center.